

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST.U n° 94.040

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 19 Avril à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

12 Avril 1994

DATE D'AFFICHAGE

12 Avril 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP Conseillers,

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON, MARCONI, MOULINEAU et POTENNEC

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de terrain - Propriété DIET Avenue Daniel Hedde

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 27.10.93, le Conseil Municipal avait décidé d'acquérir, auprès de l'Etat qui était autorisé à appréhender au titre des biens vacants, les parcelles cadastrées sous les n°s 954 et 955 de la section BH, respectivement pour 101m2 et 129m2.

Un terrain est situé dans l'emprise de l'avenue Daniel HEDDE et l'autre entre deux parcelles dépendant de la propriété de la Ville.

L'acquisition de ces parcelles permettrait de régulariser l'emprise de l'avenue D. Hedde et d'obtenir un accès plus large sur l'avenue pour desservir le terrain BH n° 1052.

Par courrier en date du 2 septembre 1993, le service des Domaines a fait part de son avis quant à la valeur vénale qui est arrêtée à la somme de 10.350F.

Des compléments de recherches ont permis de révéler l'identité du propriétaire des terrains. Ce dernier, M. DIET, a signé une promesse en date du 29 Mars 1994, aux termes de laquelle il s'engage à vendre ses biens aux conditions de prix fixées par les Domaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'avis de la Commission des Permis de Construire,

Vu l'avis des Domaines en date du 2 septembre 1993,

Vu la promesse de vente signée par M. DIET le 29 mars 1994,

Considérant que l'acquisition de ces parcelles de terrains présente un intérêt pour la Ville pour :

- régulariser l'emprise de l'avenue Daniel HEDDE sur le terrain cadastré section BH n° 954.

- élargir l'accès à la parcelle BH N° 1052 composée de 2

bandes séparées (BH n° 958 et n° 1176) qui seraient reliées par le terrain cadastré BH n° 955.

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'annuler la délibération en date du 27 octobre 1993 selon laquelle la Ville entendait acquérir des biens vacants aux Domaines.
- d'acquérir à l'amiable, auprès de M. DIET, demeurant à MUSSON, 17600 MEDIS, les terrains cadastrés BH n°s 954 et 955 pour une surface totale de 230m², moyennant la somme de dix mille trois cent cinquante francs (10.350F).
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'acte authentique qui sera rédigé en l'étude de Me DENAT, Notaire à ROYAN, 4 Av. de Pontaillac,
- d'imputer la dépense au budget en cours au moment de la signature de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 Avril 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS